



PLAN DE RELANCE SOLIDAIRE 2021

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FFJDA

Ce document est à renvoyer à l'adresse action-relance@ffjudo.com

Tout élément d'illustration complémentaire (visuel, photos, vidéo) peut être joint à cette fiche.

TITRE DE L'ACTION OU DU PROGRAMME

CYCLE DE SEANCES GRATUITES DANS LES ECOLES

1. Ses Objectifs :

- Recruter de nouveaux licenciés parmi les publics scolaires
- Initier des partenariats et des programmes communs avec les écoles
- Participer à la relance de l'activité sportive contre la sédentarisation des plus jeunes
- Fidéliser les licenciés de la saison en cours et offrir des avantages aux judokas déjà licenciés

2. Le public visé :

- Classes des écoles primaires : maternelles et élémentaires

Exemples : Enfants, adolescents, public périscolaire, classes de CE2, section UNSS, centre de loisirs, étudiants, personnes âgées en EPHAD, résidents d'IME

3. Son déroulement :

- Création du « **Projet UNIS vers 2024 avec le Judo** », en partenariat avec l'USEP, le CDOS et la FFJUDO. Le projet est parrainé par une championne qui invite l'ensemble des classes du Département à relever un défi pour totaliser 2024 Pts et gagner de nombreux lots.
- Pour être autorisé à participer au défi, l'élève doit au préalable avoir participé à un cycle de 5 séances minimum de Judo (séances adaptées aux conditions sanitaires en vigueur : avec ou sans contact) proposé aux différentes classes des différents cycles.
- Le club prend à sa charge l'ensemble coûts (licences de chaque écolier participant au cycle, rémunération de l'intervenant, ...).
- La pratique peut se dérouler à l'école ou au sein du club.
- A l'issue du cycle, l'intervenant distribue un visuel de communication aux écoliers (flyers, affichage) pour les informer qu'ils peuvent à présent poursuivre gratuitement (ou à prix très attractif) leur découverte du judo au sein du club et ce, jusqu'au 31 août.
- Vidéo de présentation du projet : <https://videos.ac-nancy-metz.fr/videos/watch/3d2266bf-0c49-4c40-b6cb-4876b5b81b24>

Description des modalités de mise en œuvre de l'action proposée

4. Ses intérêts et bénéfices :

- Faire découvrir la pratique du judo (ou ses pratiques alternatives) et susciter l'envie.
- Initier des partenariats à long terme avec les écoles et les municipalités.
- Bénéficier des parts OTD (ligue + comité) correspondant au nombre de licences prises dans le cadre de ce projet et pouvoir en disposer pour soit payer l'intervenant, soit acheter du matériel, soit proposer aux licenciés du 1^{er} semestre un remboursement sur la saison en cours ou une remise sur la saison suivante, soit prendre en charge de manière partielle ou complète des stages sportifs ou autres ...
- Attirer des pratiquants néophytes au judo et qui n'auraient, sans ce projet jamais eu l'idée ou l'envie de faire du judo.

Pourquoi faire ce type d'action. Description des bénéfices recherchés par la mise en œuvre de l'action. Exemples : recrutement de nouveaux licenciés, établissement d'un partenariat avec une institution, fidélisation des licenciés pour la saison suivante, mobilisation de ressources financières pour le club, etc...)